

Règlement - Concours d'écriture Ihsane Jarfi
Première édition 2016 - 2017
Homophobie et racisme, même combat ?

1. Ce concours de nouvelles en langue française est organisé par la *Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège* en collaboration avec l'Échevinat de l'Instruction publique de la Ville de Liège, la librairie *Livre aux Trésors*, *LaLucarne.org*, le *Cercle homosexuel étudiant liégeois*, la *Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente* et le *Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège*. D'autres partenaires pourront éventuellement rejoindre le projet. C'est le conseil d'administration de la *Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège* qui est souverain en la matière.

2. Il est ouvert aux étudiant-e-s de 5^{ème} et de 6^{ème} année du secondaire des établissements scolaires situés sur le territoire de la Ville de Liège.

3. L'œuvre devra être un texte original et inédit, appartenir au genre de la nouvelle et porter sur la thématique suivante : racisme, homophobie, même combat ?

Les critères d'évaluation seront articulés autour des considérations suivantes :

- le respect du genre ;
- la qualité de l'intrigue ;
- le respect de la thématique ;
- la qualité du style.

4. Il ne sera admis qu'un seul texte par participant-e au concours.

5. Sont exclues : les traductions, les adaptations ainsi que les œuvres ayant déjà été publiées sur un support papier ou numérique ou ayant fait l'objet d'une diffusion par un organisme belge ou étranger.

6. Le texte dactylographié respectera les prescriptions détaillées dans la feuille de style reprise en annexe du présent règlement.

7. Le texte exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur, aussi bien dans le corps du texte que dans le nom du fichier si celui-ci est soumis par voie électronique. Une feuille d'identification (voir modèle de fiche en annexe), complétée de manière lisible, sera jointe par courrier ou courriel au dossier du ou de la candidat-e.

8. Le ou la candidat-e devra faire parvenir son texte original ainsi que la fiche d'identification **pour le 1^{er} février 2017 au plus tard**, date de la poste ou de l'envoi du courriel faisant foi.

Adresse postale :

Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège asbl
Concours d'écriture Ihsane Jarfi
Rue Hors Château 7, 4000 Liège

Adresse courriel :

courrier@macliege.be

9. Un accusé de réception lui parviendra, par courriel ou par courrier dans le courant du mois de février.

10. Un pré-jury composé de permanent-e-s et de membres du conseil d'administration de la *Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège* procédera à une première sélection des textes sur la base de la qualité orthographique et grammaticale de ceux-ci ainsi que sur le respect des articles du présent règlement.

Un grand jury composé notamment d'auteur-s, de professeur-s de l'enseignement secondaire, d'attaché-s à l'administration et de représentant-e-s d'associations culturelles et militantes et présidé par un-e représentant-e de la *Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège* se réunira au mois de mars 2017 pour retenir les meilleurs textes. La qualité de ceux-ci sera évaluée sur la base d'une grille de lecture inspirée des critères repris à l'article 3 du présent règlement. A l'issue de la délibération, le grand jury décidera de l'attribution des deux prix du *Concours d'écriture Ihsane Jarfi* 2016 2017, le premier d'une valeur de 600 euros et le second d'une valeur de 400 euros.

11. Dans la mesure où d'autres textes que les deux textes lauréats seront jugés de qualité suffisante par le grand jury, une liste complète des meilleurs textes sera établie par le grand jury et, la liste, les textes ainsi que les fiches d'identification, seront transmis au conseil d'administration de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège au plus tard dans le mois qui suit l'attribution des deux prix. Les textes figurant dans cette liste pourront faire l'objet d'une publication. C'est le conseil d'administration de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège qui est souverain en la matière.

12. Les prix seront attribués au mois de mai 2017.

13. Les auteur-e-s des œuvres primées cèdent à titre non exclusif à la *Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège* le droit de reproduire, d'éditer et de publier les œuvres primées en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier, numérique ou par onde et ce sans limite de temps. Les éditions, reproductions et publications précitées, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre du *Concours d'écriture Ihsane Jarfi*.

14. En vue d'une éventuelle publication, la *Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège* se réserve le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques qu'elle juge adéquates.

15. Du seul fait de leur participation au concours, les auteur-e-s garantissent la *Maison Arc-en-Ciel de Liège - Alliège* et ses partenaires contre tout recours éventuel des tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux.

16. La *Maison Arc-en-Ciel de Liège - Alliège* pilote les différentes phases du projet. Aucun recours fondé sur les conditions de participation, le déroulement et le résultat du *Concours d'écriture Ihsane Jarfi* ne pourra être retenu.

17. Le fait de présenter un texte au *Concours d'écriture Ihsane Jarfi* implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les textes ne sont pas restitués. Les décisions du jury sont sans appel.

18. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Liège sont compétents.

écriture
Ihsane
Jarfi
concours
de nouvelles
1^{ère} édition

Une initiative de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège asbl,
en partenariat avec la Bibliothèque Chiroux, le CHEL, le CRIPEL, LaLucarne.org, la LEEP, Livre aux trésors, la Ville de
Liège et avec le soutien de la Fondation Ihsane Jarfi.

